

# RAPPORT DE CONSTITUTION

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>1.00 LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>3</b>
1.01 La juridiction.....	3
1.02 Les statuts constitutifs.....	3
1.02.01 Remarques générales.....	3
1.02.02 Le capital autorisé .....	4
a) La forme .....	4
b) Le fond.....	5
1.02.03 Restrictions sur les transferts.....	9
1.02.04 Autres dispositions .....	9
<b>2.00 ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>9</b>
2.01 Aperçu du fonctionnement de votre Société.....	9
2.02 Les assemblées d'organisation .....	9
2.02.01 Le conseil d'administration.....	9
2.02.02 Règlement relatif à la régie interne de la Société.....	10
2.02.03 Règlement d'emprunt.....	10
2.02.04 Résolution bancaire.....	10
2.02.05 L'émission d'actions.....	10
2.02.06 L'adoption d'un sceau.....	11
2.02.07 L'exercice financier .....	11
2.02.08 Le siège.....	11
2.02.09 Les dirigeants .....	11
2.02.10 Le vérificateur .....	11
<b>3.00 FORMALITÉS SUBSÉQUENTES .....</b>	<b>11</b>
3.01 Immatriculation.....	11
3.02 Contrôle sur les investissements étrangers .....	12
<b>4.00 RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>12</b>
4.01 Responsabilités des administrateurs .....	12
4.02 Mise à jour .....	12
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>

## RAPPORT

Suite au mandat que vous nous avez confié à cet effet, il nous fait plaisir de vous informer que votre nouvelle Société est désormais valablement constituée et organisée conformément à vos instructions.

Afin de vous permettre de mieux comprendre le travail que nous avons effectué pour vous, à l'occasion de la constitution et de l'organisation de votre Société, nous avons cru bon de vous soumettre le présent rapport qui, nous l'espérons, contiendra la réponse appropriée à la plupart de vos interrogations au sujet de votre nouvelle Société.

### 1.00 LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.01 La juridiction

Votre nouvelle Société a été constituée sous l'autorité de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec)/de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, contrairement à une société constituée en vertu d'une loi provinciale, peut évoluer avec un minimum de formalités, à travers le Canada entier.

#### 1.02 Les statuts constitutifs

##### 1.02.01 Remarques générales

Afin de constituer valablement votre Société, nous avons déposé certains documents appelés Statuts constitutifs auprès du Registraire des entreprises/du Directeur des sociétés. Ces documents se composent à la base de trois formules que l'on doit compléter et expédier au Registraire des entreprises/au Directeur. Vous remarquerez, dans les documents en annexe du présent rapport, qu'il y a effectivement trois formules numérotées 1, 2 et 4(provincial)/1, 3 et 6(fédéral) qui contiennent les renseignements de base requis pour la formation de votre Société.

Le simple fait de remplir ces formules, quoique théoriquement suffisant, peut s'avérer sur le plan pratique, très insuffisant.

Il y a en effet trois éléments importants qui devraient être développés en marge des formules prescrites afin de conférer à votre nouvelle Société une structure plus convenable et davantage susceptible de répondre aux besoins présents et futurs de celle-ci. Nous examinerons, tour à tour, ces trois éléments.